



**SAGE du bassin versant
de la lagune de THAU et de l'étang d'INGRIL**

**Modalités de la concertation préalable
menée lors de l'élaboration
des documents du SAGE**

Document du dossier d'enquête publique

Novembre 2016

Sommaire

I. Les origines du SAGE et de sa structure porteuse.....	3
II. Les partenaires de la concertation	3
La Commission Locale de l'Eau.....	3
Les commissions thématiques et le comité technique d'écriture	4
III. La mobilisation des acteurs dans les étapes préliminaires d'élaboration du SAGE :	
2007-2011.....	5
Une démarche participative pour le diagnostic du SAGE	5
Mobilisation des acteurs dans l'élaboration de la stratégie du SAGE : 2007 - 2011.....	6
IV. La mobilisation des acteurs locaux dans l'élaboration des documents du SAGE :	
2012 - 2015.....	8
Création d'un comité d'écriture.....	8
Mobilisation de nouvelles commissions thématiques	8
V. La consultation réglementaire des institutions : 2015.....	10
Organisation de la consultation	10
Résultats de la consultation	10
Prise en compte des avis	10

I. Les origines du SAGE et de sa structure porteuse

En 1989, une crise environnementale majeure atteint la lagune de Thau : une contamination par des salmonelles provoque une fermeture totale et de longue durée, de la commercialisation des coquillages. L'Etat se mobilise alors pour réaliser puis adopter (en 1995) un Schéma de Mise en Valeur de la Mer qui accorde une vocation prioritaire aux activités halieutiques (conchyliculture et pêche) sur les lagunes (Thau et Ingril) et encadre l'urbanisation. En parallèle, l'Etat encourage les acteurs publics du territoire à s'engager dans des procédures contractuelles, visant notamment l'assainissement et la modernisation des structures conchylicoles.

En 2005, la Communauté d'agglomération du bassin de Thau (CABT : 8 communes) et la Communauté de communes nord du bassin de Thau (CCNBT : 6 communes) se rassemblent pour créer le Syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT) afin de mettre en œuvre une politique de gestion intégrée du territoire portant sur :

- l'élaboration d'un SCOT et de son volet littoral valant SMVM,
- le pilotage des politiques contractuelles (contrats d'étang puis contrat qualité puis CGITT),
- le portage d'un site Natura 2000 englobant la lagune de Thau,

et, depuis 2006, le portage du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau (CLE) en assumant le secrétariat et l'animation du SAGE, l'administration de données techniques, la réalisation d'études globales nécessaires à l'échelle du SAGE, l'accompagnement de maitres d'ouvrages locaux.

Pour chacune de ces procédures, des ateliers, des commissions, des actions d'information et de communication ciblées suscitent la participation et la mobilisation des acteurs locaux : élus, techniciens des collectivités mais aussi usagers, en particulier les professionnels de la conchyliculture.

II. Les partenaires de la concertation

La Commission Locale de l'Eau

La Commission locale de l'eau (CLE) a en charge l'élaboration, la révision et le suivi du SAGE.

Créée par arrêté préfectoral en octobre 2007, elle est composée statutairement de 3 collèges. La répartition des membres au sein de ces 3 collèges a été modifiée plusieurs fois depuis : en 2009, 2010, 2014, 2015 et 2016, soit pour faire suite aux élections locales, soit pour mieux répondre aux enjeux du territoire. La composition ci-dessous figure dans l'arrêté du 15 septembre 2016 :

- représentants des collectivités territoriales (28 membres);
- représentants des usagers de l'eau (15 membres) ;
- représentants des services de l'Etat (5 membres).

Par rapport aux précédentes compositions, celle-ci :

- confère une part plus importante aux établissements intercommunaux du territoire, au détriment des communes : 14 au lieu de 17 et des collectivités territoriales : Région et

Département dont le nombre de membres passe de 2 à 1,

- intègre notamment les syndicats ayant en charge l'animation des SAGE frontaliers du périmètre (SAGE Astien, SAGE du fleuve Hérault) et du SCOT du Biterrois.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Thau-Ingril : 48 membres

<p>Collège des collectivités et établissements publics locaux</p> <p>Conseil Régional : 1 Conseil Départemental : 1 Communes : 14 SMBT : 1 Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau (CABT) : 2 Communauté de Communes du Nord du Bassin de Thau (CCNBT) : 2 Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM) : 1 Syndicat Intercommunal de traitement des eaux usées de Pinet Pomerols : 1 SI des étangs littoraux (SIEL) : 1 SI d'adduction d'eau des communes du Bas Languedoc : 1 SM Etudes et travaux de l'Astien : 1 SM SCOT Biterrois : 1 SM fleuve Hérault : 1</p> <p>28 membres</p>	<p>Collège des usagers, organisations professionnelles et associations</p> <p>Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins : 1 Prud'homie Thau-Ingril : 1 Comité Régional Conchylicole de Méditerranée : 2 Association des pêcheurs amateurs et plaisanciers de Sète : 1 Société nautique du bassin de Thau : 1 CCI Sète Frontignan : 1 Chambre d'agriculture de l'Hérault : 1 Coop de France LR : 1 CPIE Bassin de Thau : 1 Société de Protection de la Nature du Bassin de Thau : 1 UFC que choisir : 1 Conservatoire des espaces naturels : 1 Comité départemental du tourisme : 1 Voies navigables de France : 1</p> <p>15 membres</p>	<p>Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics</p> <p>M. le préfet ou son représentant, chef de la MISE : 1 M. le directeur de la DREAL ou son représentant : 1 Mme la directrice de l'agence régionale de la santé ou son représentant : 1 M. le directeur de l'Agence de l'Eau RMC ou son représentant : 1 M. le délégué du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant : 1</p> <p>5 membres</p>
---	--	---

Dénuée de statut juridique, de moyens financiers ou humains, la CLE délègue l'**animation** de l'élaboration, la mise en œuvre et la révision du SAGE à la structure porteuse, le SMBT.

Elle s'est adjoint les services de deux **bureaux d'étude** : EauCea pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'éclairage juridique, Ectare pour la réalisation de l'évaluation environnementale.

Les commissions thématiques et le comité technique d'écriture

Les **commissions thématiques** sont des lieux d'échange, de débat et de partage de la connaissance qui réunissent les membres de la CLE et l'ensemble des autres acteurs qui le souhaitent. Elles formulent des propositions techniques qui seront présentées à la CLE.

Le **comité technique d'écriture**, créé en 2012, est chargé de la traduction opérationnelle technique et juridique de la stratégie du SAGE. Il a décliné cette stratégie en orientations et en dispositions spécifiques pour le compte de la CLE.

Ce comité d'écriture est composé de la structure porteuse du SAGE, des services de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, de représentants des collectivités. Il peut toutefois être ouvert en tant que de besoin à des organismes ou personnalités extérieurs de la CLE, choisis en fonction de leur qualité d'expertise sur les sujets étudiés.

Type de réunion de concertation	Nombre de réunions
Commission Locale de l'Eau	11 CLE et 4 bureaux de la CLE
Commissions thématiques	12 entre 2009 et 2014
Comités d'écriture	21 entre 2012 et 2016

III. La mobilisation des acteurs dans les étapes préliminaires d'élaboration du SAGE : 2007-2011

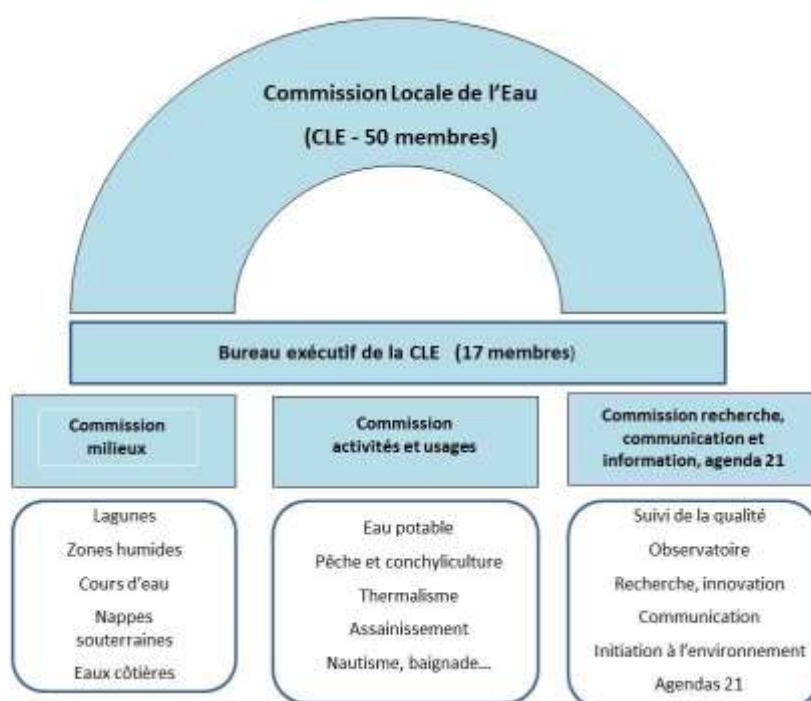
La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 prévoit plusieurs étapes avant l'élaboration des documents règlementaires du SAGE, notamment :

- la réalisation d'un état des lieux – diagnostic,
- l'analyse des tendances et l'élaboration de scénarios,
- le choix d'une stratégie.

Une démarche participative pour le diagnostic du SAGE

Dès 2007, sont constitués des **groupes de travail** rassemblant les acteurs du territoire volontaires pour réfléchir à un état des lieux précis et participatif.

Les fiches d'état des lieux sont élaborées lors de réunions, de contacts bilatéraux mais aussi au moyen d'un outil permettant la co-construction de documents techniques et facilitant les échanges entre membres en dehors des réunions.



En 2009, sont instituées des **commissions thématiques**, lieux d'échange, de débat, de partage de la connaissance entre les partenaires du territoire, qui réunissent les membres de la CLE et l'ensemble des autres acteurs qui le souhaitent. Présidées chacune par un vice-président de la CLE, elles sont chargées d'analyser et d'investiguer les problématiques avant leur examen par la CLE.

Nom de la commission	Compositions	Dates de réunions
« milieux »	2 présidents, 11 membres de la CLE, 12 techniciens et autres participants	16 octobre 2009, 10 juin 2010, 10 juin 2011
« usages et activités »	2 présidents, 20 membres de la CLE, 10 techniciens et autres participants	22 octobre 2009, 2 juin 2010, 15 juin 2011
« suivi de la qualité, recherche et innovation, information, communication, initiation à l'environnement, Agenda 21 »	2 présidents, 10 membres de la CLE, 11 techniciens et autres participants	les 9 octobre 2009, 9 juin 2010, 1 juin 2011

Mobilisation des acteurs dans l'élaboration de la stratégie du SAGE : 2007 - 2011

Cette mobilisation a revêtu des formes multiples, notamment pour expliquer les objectifs au début de la mise en place de la démarche « SAGE ».

	Outils de concertation	Objectifs visés par les partenaires dans le cadre de la concertation	Résultats obtenus
2007	Partenariat engagé pour 3 ans avec le Cemagref 170 participants aux ateliers de la concertation 120 institutions et groupes organisés mobilisés	Mettre en place les outils de concertation Définir les modalités de la concertation dans une charte (partenariat de recherche-action avec le Cemagref)	Signature d'une charte de la participation (avril 2007) Définition du périmètre Création de la CLE
2008	13 groupes de travail, 3 commissions thématiques	Mobiliser l'expertise locale en groupes de travail pour réaliser l'état des lieux Partager et échanger données et analyses	
2009	13 groupes de travail, 3 commissions thématiques	Expliquer la démarche du SAGE et ses objectifs Sur la base d'éléments de diagnostic fournis, compléter et valider les fiches « Etat des lieux / diagnostic » Identifier les principaux enjeux pour le SAGE et fixer les premières orientations à proposer à la CLE	31 fiches d'état des lieux : démarche de SAGE : 1 « milieux » : 10 ; « usages et activités » : 14 suivi de la qualité, information communication, recherche, Agenda 21 : 6 Validation du diagnostic par la CLE (déc. 2009)

	Outils de concertation	Objectifs visés par les partenaires dans le cadre de la concertation	Résultats obtenus
2010	<p>3 commissions thématiques</p> <p>Programme OmegaThau associant scientifiques, autorités et collectivités locales, professionnels de la conchyliculture</p>	<p>Valider les données de cadrage issues du diagnostic et formaliser des avis sur chaque scénario proposé : « au fil de l'eau », « excellence des activités », « vers l'intégration des politiques sur le bassin versant »</p> <p>Identifier les enjeux prioritaires et les orientations stratégiques</p> <p>Elaborer la stratégie</p> <p>Partager les résultats d'OmegaThau sur les flux admissibles microbiologiques (sources de pollution, valeurs seuils à ne pas dépasser)</p>	<p>Validation des tendances et scénarii par la CLE (juin 2010)</p>
2011	<p>3 commissions thématiques</p>	<p>Décliner les enjeux</p> <p>Formuler des avis sur la stratégie</p> <p>Valider les orientations stratégiques et leur contenu</p> <p>Définir des priorités d'action</p>	<p>Validation de la stratégie par la CLE (février 2011)</p> <p>Avis favorable du Comité d'agrément du bassin Rhône Méditerranée sur les objectifs et orientations stratégiques du SAGE (avril)</p>

IV. La mobilisation des acteurs locaux dans l'élaboration des documents du SAGE : 2012 - 2015

Création d'un comité d'écriture

Afin d'associer les différents représentants de la CLE à l'écriture des documents réglementaires du SAGE (PAGD et règlement), un comité d'écriture est créé en 2012 rassemblant :

- la structure porteuse du SAGE,
- les services de l'Etat (DDTM, DREAL, ARS),
- l'Agence de l'eau,
- les collectivités territoriales (intercommunalités, services du conseil départemental et du conseil régional).



Selon le thème abordé, des représentants des usagers de l'eau et des scientifiques sont également invités. Ce comité technique d'écriture s'est réuni plus d'une vingtaine de fois depuis sa création.

A partir de 2012, des rencontres régulières sont engagées entre le SMBT et le bureau d'étude EauCea chargé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration du SAGE et de la rédaction initiale du document. Le bureau d'étude et son conseiller juridique ont été associés à de nombreux comités d'écriture.

Mobilisation de nouvelles commissions thématiques

En 2013, les grandes orientations du SAGE sont précisées :

- Orientation A : garantir le bon état des eaux et organiser la compatibilité avec les usages,
- Orientation B : atteindre un bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides,
- Orientation C : préserver les ressources locales en eau douce et sécuriser l'alimentation en eau du territoire,
- Orientation D : renforcer la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau.

Une première version du PAGD est élaborée par le bureau d'étude. Il s'agit dorénavant pour les commissions de donner un avis sur le contenu des dispositions. Les partenaires locaux, membres de la CLE ou non, se répartissent alors dans 3 nouvelles commissions thématiques organisées par grande orientation :

- « Réduire les sources de pollutions pour atteindre le bon état des eaux et satisfaire les usages de l'eau », orientation A du SAGE, (réunion le 15 décembre 2014),

- « Atteindre le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides » Orientation B du SAGE (réunion le 12 novembre 2014),
- « Préserver les ressources en eau douce locales et sécuriser l'accès à l'eau des usages du territoire » Orientation C du SAGE (réunion du 20 novembre 2014).

	Outils de concertation	Objectifs visés par les partenaires dans le cadre de la concertation	Résultats obtenus
2012	Création d'un comité d'écriture : 7 réunions Réunions bilatérales techniques avec les partenaires (actualisation du diagnostic)	Actualiser le diagnostic et la stratégie Adapter le périmètre du SAGE aux problématiques émergentes Organiser les dispositions pour atteindre les objectifs qualitatifs par masse d'eau	Modification du périmètre Validation des objectifs et mesures « qualité de l'eau »
2013	6 réunions du comité d'écriture 1 CLE	Elaboration d'un projet de bassin versant Finalisation des grandes orientations	Validation du nouveau périmètre Validation des 4 orientations générales
2014	3 réunions du comité d'écriture 2 CLE 3 nouvelles commissions thématiques organisées par orientation (A,B,C)	Formulation définitive des orientations du PAGD (A, B, C, D) Déclinaison de chaque orientation en disposition Définition de l'organisation générale des dispositions du SAGE	Approbation d'un projet de bassin versant par la CLE fixant une feuille de route pour la finalisation des dispositions du PAGD Validation des dispositions du PAGD
2015	3 réunions du comité d'écriture 1 CLE et 1 bureau réunion d'information préalable à la CLE (membres de la CLE et autres) réunion d'information dans les communes (Frontignan)	Valider le libellé et le contenu de chaque disposition Valider le contenu du règlement (avec les services de l'Etat) Préciser les modes de mise en compatibilité dans le PAGD et le règlement Valider les modifications des documents du SAGE suite à la consultation des institutions	Validation des documents du SAGE par la CLE (avril 2015) Consultation réglementaire des institutions

V. La consultation réglementaire des institutions : 2015

Organisation de la consultation

Lors de sa réunion du 23 avril 2015, la CLE vote à l'unanimité le projet de SAGE et décide d'engager la consultation des institutions.

Le projet de SAGE est transmis aux 45 personnes publiques consultées (conseil régional, conseil départemental, chambres consulaires, communes, EPCI, syndicats compétents en matière d'eau potable, d'assainissement et de gestion des milieux naturels) par courrier avec un Cd-Rom contenant un rapport de présentation synthétique, le plan d'aménagement et de gestion durable, le règlement, l'atlas cartographique et l'évaluation environnementale.

Compte tenu de l'absence de conseils municipaux pendant la période estivale et des dates de réunion et de délibération du Comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée (23 octobre 2015), la durée de consultation, initialement prévue entre le 30 avril et le 30 août 2015, est allongée jusqu'à fin octobre.

En parallèle, des réunions d'information sont proposées aux personnes publiques qui en font la demande pour leur expliquer le contenu du SAGE (ex. commune de Frontignan le 19 juin 2015).

Résultats de la consultation

La structure porteuse du SAGE a reçu et enregistré chaque avis :

- 26 retours ont été adressés à la Commission Locale de l'Eau sur 45, dont 25 favorables et 1 avis réservé, soit un taux de retour de 57%,
- au niveau communal : 14 délibérations ont été reçues sur 26 (25 communes du périmètre du SAGE et Mireval),
- sur les 5 EPCI concernés : 4 ont délibéré et ont fourni 3 avis favorables et 1 avis réservé,
- le Comité d'agrément du Bassin Rhône-Méditerranée a émis un avis favorable sous réserve,
- pour les autres structures, l'avis est réputé favorable.

Ainsi, à l'issue de cette consultation, sur les 45 avis demandés, 1 seul avis est réservé, 44 avis sont favorables ou réputés favorables.

Prise en compte des avis

Depuis le 27 avril 2015, au terme de leur mandat de 6 ans, il était nécessaire de renouveler les membres de la CLE. Ce renouvellement, engagé par les services de l'Etat en juillet 2015, s'est concrétisé par un nouvel arrêté de composition de la CLE du SAGE Thou-Ingril le 5 septembre 2016. Aucune CLE n'a ainsi pu se tenir entre avril 2015 et septembre 2016.

C'est donc le comité technique d'écriture du SAGE qui a acté de prendre en compte les avis et de présenter un projet de SAGE modifié en enquête publique. Toutes les remarques ont alors été traitées et prises en compte.

La concertation au cours des différentes étapes de l'élaboration du SAGE Thu Ingril

